

Demande de transfert à compter de L3 médecine pour l'année universitaire 2025-2026

Public concerné

Les étudiants engagés dans les études médicales **en France** et souhaitant s'inscrire à l'UFR Simone VEIL – Santé à compter de la L3.

Le nombre de transfert autorisé est extrêmement limité.

Date butoir de dépôt du dossier de demande de transfert

Le dossier doit être transmis **avant le 29 avril 2025**.

Tout dossier incomplet ou réceptionné après cette date recevra une réponse négative.

Documents à fournir pour constituer le dossier de demande

- le formulaire de demande figurant en page suivante, dûment complété
- la fiche de transfert départ remise par votre UFR d'origine portant avis favorable, tampon et signature ou à défaut l'autorisation du doyen de la faculté d'origine
- le relevé de notes du Bac
- les relevés notes des années effectuées dans le cursus Médecine depuis la PASS/PACES / PCEM1 incluse
- le programme (UE / module et stages) de l'année d'études en cours, la commission de transfert se réserve la possibilité de demander des informations complémentaires aux candidats sur leur cursus antérieur.
- une lettre de motivation à l'attention du Doyen, le Pr Loïc JOSSERAN
- toutes pièces justificatives motivant la démarche du transfert (mutation du conjoint, mariage, etc...)
Le cas échéant, justificatif de domicile de la personne qui pourrait vous héberger en région parisienne
- une enveloppe timbrée au tarif normal et libellé à vos nom et adresse

Adresse d'envoi du dossier

UFR Simone VEIL - Santé
Service de la scolarité bureau des inscriptions
2 avenue de la Source de la Bièvre
78 180 Montigny-le-Bretonneux

Contact:
Sadika REBAS
sadika.rebas@uvsq.fr
01 70 42 94 89

Traitement de la demande de transfert

Les critères de sélection retenus sont la situation universitaire, la similitude des programmes et les motifs invoqués.

Une réponse vous sera communiquée par courrier fin mai (aucune réponse par téléphone) L'acceptation définitive de votre transfert reste conditionnée par la validation de la totalité de votre année d'études (examens et stages).

Conditions complémentaires au transfert

Les Etudiants devront se soumettre aux obligations vaccinales en vigueur (cf note service médical UVSQ et JO du 13/08/2013) et fournir l'attestation délivrée par le SSU pour valider leur inscription.

Formulaire de demande de transfert en DFGSM ou DFASM Pour l'année universitaire 2025-2026

Je soussigné (e) :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :/...../..... à (ville et département) :

Inscrite actuellement en L2 médecine L3 médecine M1 médecine M2 médecine

A l'UFR de médecine de

Adresse postale complète de l'UFR d'origine :

.....
.....

Sollicite un transfert en L3 médecine M3 médecine M1 Médecine
 M2 médecine M3 médecine

Vers l'UFR Simone VEIL - Santé, à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Autre demande de transfert dans une UFR de médecine de la région Parisienne :

Oui Non

Si oui la(es)quelle(s) UFR :

J'ai bien noté que mon transfert ne pourra s'effectuer vers l'UFR Simone VEIL - Santé, que sur avis favorables de mon UFR d'origine et de la commission des transferts de mai 2025 et à condition d'avoir obtenu la totalité des examens de la présente année d'études à la première session.

Je m'engage à vous adresser ces résultats dès publication, ainsi que tous les documents demandés par le service de scolarité de l'UFR Simone VEIL - Santé.

A, le/...../20

Signature de l'étudiant